



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier :

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV, chapitre C-19), le rôle de perception pour l'année 2021 relatif aux taxes foncières générales et spéciales, compensations et tarifs, sur tous les immeubles imposables de la Ville, a été complété.

Ledit rôle de perception est ainsi déposé et est disponible pour consultation pour toute personne souhaitant en prendre connaissance.

Avis est aussi donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 3 février 2021 et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon les délais prévus au *Règlement 566 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2021 et fixant les conditions de leur perception*.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de communiquer avec nous par téléphone au 819 629-2881.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 21 janvier 2021.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 21 janvier 2021 et en faisant paraître copie dans le journal *Le Reflet témiscamien* le 26 janvier 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 janvier 2021.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier